



Inscription casier suite ordonnance pénale

Par **josie37**, le **27/01/2010** à **09:00**

Bonjour,rrnrJ'ai reçu une ordonnance pénale qui me condamne à 200 € d'amende pour délit relatif au code de la route (délict de fuite lors d'un stationnement). Je voudrais savoir si cela est inscrit au casier et lequel (rien n'est indiqué sur l'ordonnance, est-ce parce que ce ne sera pas inscrit ?) et si ce sera effacé (au bout de trois ans je crois). Par ailleurs, puis-je en demander l'effacement dès maintenant ?rrnrMerci de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **27/01/2010** à **12:13**

Bonjour,rrnr1ère question : oui, c'est inscrit sur le casier judiciaire puisque vous avez commis un délit routier et que vous avez été sanctionné.rnrn2ème question : non, vous ne pouvez pas en demander l'effacement tout de suite, ce n'est ni dans vos droits ni dans les possibilités de la justice.